

1 Matériel et équipement.

Le matériel doit être conforme à la réglementation relative aux équipements de travail ainsi qu'aux normes européennes et françaises en vigueur. Il doit de plus répondre aux critères ci-dessous:

- Maniabilité.
- Fonctionnalité.
- Ergonomie.
- Nuisance (bruit).

❖ Les caractéristiques du matériel.

➤ Aspirateurs.

- Bruit en dessous de 70Db.
- Poids maxi 6 kg.
- Canne télescopique.
- 4 roues dont 2 grandes roues et 2 roues pivotantes.
- Longueur du câble au minima 10 m.
- Dispositif automatique permettant d'enrouler le câble.

➤ Aspirateurs brosses.

- Bruit maxi 70 Db.
- Poids moins de 10 kg.
- Dispositif automatique permettant d'enrouler le câble.
- Maintenance (démontage et remontage facile) confirmée au regard du déclaratif de la fiche technique.
- Canne réglable.

➤ Monobrosse à câble et à batterie

- Bi vitesse ou mono brosse à oscillations (bi vitesse plusieurs usages), efficacité.
- Autonomie de la batterie = 1h minima.
- Longueur du câble au minima 10 m.
- Présence d'un dispositif permettant d'enrouler le câble.
- Timon ajustable et rabattable pour le transport.
- Commande de démarrage avec sécurité.
- 2 grandes roues (mono brosse à câble).
- Protection en caoutchouc sur la périphérie.

- **Auto laveuse alimentée avec un câble électrique ou avec une batterie (quel que soit le type d'axe vertical ou horizontal).**
 - Bruit maxi 75Db.
 - Compact largeur 0.5 m² maxi (machine en usage).
 - Autonomie des batteries 1 heure.
 - Pour les machines alimentées par câble, ce dernier doit être d'une longueur minimale de 10 m avec un système permettant l'enroulement de celui-ci.
 - Maintenance aisée (confirmée au regard du déclaratif de la fiche technique) :
 - ✓ Bacs d'eau et d'effluent escamotables ou présence d'un tuyau de vidange.
 - ✓ Démontage et remontage des brosses.

- **Pour le petit matériel: ex balais à plat ou perches :**
 - Pas de consommable (soit après un usage ou soit après plusieurs lavages (franges, mop, ...).
 - Manche ergonomique, réglable et dont le poids est inférieur ou égal à 510 grammes.

- **Les pompes de dilution et les centrales ne font pas l'objet de recommandations.**

2 Formation des acteurs

3 types de formations sont proposées et dispensées sous l'égide de la FEP en accord avec l'INRS.

- ***Animateur de prévention TMS (APTMS) :***
 - Information disponible sur le lien suivant :
 - <http://www.inhni.com/nc/inhni/nos-formations/fiche-formation/formation/devenir-animateur-de-prevention-tms-aptms.html>

- ***Agent de propreté:***
 - Certificat prévention secours propreté agent de service (CPS Propreté Agent de service) :
 - <http://www.inhni.com/nc/inhni/nos-formations/fiche-formation/formation/certificat-prevention-secours-cps-agents.html>

- ***Chef d'équipe :***
 - Certificat Prévention Secours (CPS) - Chefs d'équipe :
 - <http://www.inhni.com/nc/inhni/nos-formations/fiche-formation/formation/certificat-prevention-secours-cps-chefs-dequipe.html>